

Question écrite du 15 novembre 2017 de Mme Yasmine Menétrey: «Indemnités du personnel de la police municipale?»

Le Mouvement citoyen genevois (MCG) s'est penché sur les indemnités perçues par les chefs de poste, les remplaçants chefs de poste, l'instruction et l'état-major de la police municipale.

Il semblerait que ces derniers toucheraient des indemnités pour horaire irrégulier (environ 632 francs) par mois sans effectuer d'horaire irrégulier, ce qui représenterait environ 164 000 francs par année.

Nous nous interrogeons, car il semblerait qu'il y a des différences de traitement au sein de la police municipale.

De plus, il semblerait que les agents de terrain ayant été déplacés dans les nouveaux postes de Champel et du Petit-Saconnex se seraient vu amputer leur indemnité d'environ 150 francs par mois tout en effectuant des horaires irréguliers, mais que leurs chefs toucheraient à 100% cette indemnité sans effectuer leur horaire.

Le MCG s'interroge sur cette pratique et sur cette inégalité de traitement entre des agents de terrain qui effectuent des horaires irréguliers (10 h par jour voire certains 8 h) du lundi au dimanche de 6 h à 3 h et des chefs qui travaillent (8 h par jour) du lundi au vendredi de 7 h à 17 h environ.

A cet égard, le MCG est très attaché au bien-être des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

De plus, le MCG s'est renseigné et pense que ces chefs devraient comme le prévoit le RATT toucher une indemnité pour le personnel de piquet les jours où ils sont de service le soir: Section 5 Service de piquet article 39 qui devrait s'appliquer à ces derniers et non une indemnité de 632 francs étant donné qu'ils ne pratiquent pas des horaires irréguliers à 100%, mais occasionnellement, à la différence des agents de terrain.

Nous souhaiterions savoir combien de sergents-majors, de sergents RCP, de sergents à l'instruction et d'officiers à l'état-major touchent une indemnité sans pratiquer des horaires de nuit et de weekends (irréguliers).

Le MCG souhaiterait savoir pourquoi le service du SEEP plus précisément le service de la police municipale paye des SGMT, SGT, RCP et officier plein tarif et que pour certains agents de terrain, ils se sont vu perdre une partie de leur indemnité.